

PARTIS POLITIQUES ET DEMOCRATIE

RENCONTRE NATIONALE ORGANISÉE À RABAT, LE 24 FÉVRIER 2012

Les départements de droit public et de sciences politiques et de droit privé de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales relevant de l'université Mohammed V- Agdal, en partenariat avec la Konrad-Adenauer-Stiftung, ont organisé, le 24 février 2012 au siège de la Faculté, une rencontre nationale sur le thème « partis politiques et démocratie ».

Cette rencontre a été la première du genre depuis l'adoption de la nouvelle constitution de 2011 et l'installation du nouveau gouvernement dirigé par Abdelilah BENKIRANE, chef du Gouvernement. Des questions classiques ont été soulevées qui tiennent à la crise des partis politiques, à la démocratie interne, à la désaffection à l'égard du politique ...

Mais bien que classiques, ces questions ont revêtu un intérêt particulier dans la conjoncture politique actuelle : l'avènement du « printemps arabe » et la nouvelle constitution de 2011 qui a non seulement confié aux partis politiques la mission d'œuvrer à l'encadrement et à la formation politique des citoyennes et citoyens, à la promotion de leur participation à la vie nationale et à la gestion des affaires publiques mais aussi garanti à l'opposition parlementaire un statut lui conférant des droits à même de lui permettre de s'acquitter convenablement de ses missions afférentes au travail parlementaire et à la vie politique.

PARTIS POLITIQUES ET DEMOCRATIE : LE CONTEXTE DU « PRINTEMPS ARABE »

Dans le contexte du « printemps arabe », les partis politiques marocains sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis qui leur imposent de reconsidérer



Lahlouh CHOU-BANI, ministre chargé des relations avec le parlement et la société civile

Helmut REIFELD, représentant de la Konrad-Adenauer-Stiftung

leurs structures, de revoir leurs méthodes de travail et leur vision, pour ne pas être dépassés par les mouvements sociaux qui ont réussi à mobiliser la société et à susciter des changements fondamentaux dans plusieurs pays de la région. Wail BENJELLOUN, président de l'Université Mohammed V Agdal, estime ainsi que la rencontre intervient dans une conjoncture particulière marquant aujourd'hui les pays arabes et les appels aux changements, à la démocratie et à la transparence. La meilleure voie pour parvenir à une gouvernance démocratique réside dans le pluralisme politique indispensable pour la concrétisation des attentes des populations car elle leur confère la possibilité de soutenir le parti qu'elles estiment le plus apte à assumer des responsabilités. Le pluralisme favorise l'alternance au pouvoir à travers des élections libres et transparentes. La crédibilité des partis est liée à leur démocratisation interne qui s'exprime à travers la liberté de pensée et d'expression, le droit de critiquer, la participation collective à la prise des décisions importantes et à l'élection des



Abdelhay MOUDDEN, professeur universitaire, Faculté de droit Rabat-Agdal

Hassan AOURID, professeur universitaire, Faculté de droit Rabat-Agdal

dirigeants de partis, leur contrôle et leur destitution en cas de nécessité. Dans le cadre de la consolidation du processus démocratique que connaît notre pays, les partis sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la concrétisation des dispositions de la nouvelle constitution.

Lahbib CHOUBANI, ministre chargé des relations avec le parlement et la société civile a ainsi estimé que la problématique de la vie démocratique au sein des partis est partie intégrante d'une plus grande problématique : la relation entre l'Etat et la société qui suppose que l'Etat est au service de la société dans toute démocratie. Abdelhay MOUDDEN, professeur universitaire, a montré comment les mouvements sociaux virtuels qui ont mobilisé la société dans le sillage du printemps arabe, ont réalisé des avancées dépassant les programmes des partis et de la société civile, allant jusqu'à faire tomber des régimes ou, à tout le moins, provoquer des réformes politiques profondes. Pour sa part, le professeur Hassan AOURID a évoqué l'impact des facteurs géostratégiques sur l'évolution des partis politiques, estimant que la démocratie est mise à l'épreuve même dans son berceau, l'Occident. Il y a désormais un nouvel acteur, le peuple, sans lequel la pièce de la démocratie ne peut être jouée. Le temps risque de changer de camp aussi. Il n'est pas dit qu'il continue à jouer à la faveur de la même instance. Le jeu s'opère dans un contexte régional et international particulier interactif.

Pour le professeur Ahmed BOUJDAD, chef du département de droit public et de sciences politiques, le « printemps arabe », aurait provoqué « une sorte de coupure ou décalage entre la quasi-totalité des partis politiques et les franges de la jeunesse (le mouve-

ment du 20 Février) qui étaient à la tête des campagnes de protestations populaires. Ce nouvel acteur sur la scène politique aurait ainsi dévoilé l'incapacité des partis politiques et des mouvements islamistes à diagnostiquer le malaise social et ressentir le désarroi des populations.

L'impact du « printemps arabe » s'est notamment manifesté par l'adoption d'une nouvelle constitution qui a revisité le rôle et la place des partis politiques et de l'opposition en particulier.

PARTIS POLITIQUES : UNE NECESSITE POUR LA DEMOCRATIE

Le professeur Lahcen OULHAJ s'est demandé si l'on pouvait assister à une démocratie sans créer de partis politiques.

De point de vue théorique, on peut répondre positivement, c'est-à-dire que l'on peut avoir une démocratie sans partis politiques, mais de point de vue pratique, nous ne connaissons pas aujourd'hui une démocratie sans partis politiques. Dans le cadre de la constitution du Maroc, depuis 1962, les partis politiques sont une nécessité et le parti unique est interdit. La constitution du 1^{er} juillet 2011 a apporté beaucoup d'éléments concernant les partis politiques. L'article 7 de la nouvelle constitution, oblige désormais les partis politiques à fonctionner d'une manière démocratique. Il faut dire que la constitution, dans un premier temps, allait même être plus sévère parce qu'elle devait exiger une gestion financière contrôlée et démocratique mais cela a été retiré par la suite pour que l'Etat ne se montre pas trop sévère avec les partis politiques. Il leur impose cependant un fonctionnement démocratique.



Ahmed BOUJDAD, chef du département de droit public et de sciences politiques, Faculté de droit Rabat-Agdal

Lahcen OULHAJ, doyen de la Faculté de droit Rabat-Agdal

Wail BENJELLOUN, président de l'Université Mohammed V Agdal

Evidemment, d'autres éléments sont apportés par la nouvelle constitution, dont notamment les droits importants conférés à la minorité. Dans le cadre de la loi fondamentale du pays, les partis politiques sont absolument nécessaires et ils ont un rôle extrêmement important à jouer.

Désormais, le gouvernement est issu du parlement et c'est le parti politique qui arrive en tête qui dirige le gouvernement. Donc les partis politiques sont devenus au centre de notre système politique marocain. La question inverse, est ce qu'il peut y avoir des partis politiques sans démocratie ?

Evidemment dira le professeur OULHAJ. Il existe énormément de pays non démocratiques où il y a des partis politiques. Quel est alors leur rôle, dans ce cas, s'ils n'ont pas pour objectif d'accéder démocratiquement au pouvoir ?

Dans ce cas, les partis politiques deviennent des groupes de pression pour obtenir des avantages et des privilèges ou alors ils se transforment en groupes armés pour arracher le pouvoir d'une manière violente. C'est ce qui se passe dans un pays sans démocratie.

La troisième question : il y a la démocratie et les partis politiques, mais au moment des élections, les partis politiques ne représentent qu'une minorité des électeurs.

Dans ce cas, on est devant ce que le professeur OULHAJ appelle une démocratie malade. En effet, c'est une démocratie théoriquement, d'un point de vue juridique, mais quand les partis n'arrivent pas tous réunir à représenter l'opinion publique, il y a un

problème. Ce problème doit être résolu car ce genre de situations commence à être assez fréquent.

Pour le professeur Hassan AOURID, bien sûr que les partis politiques ne font pas une démocratie, mais on ne peut concevoir de démocratie sans partis politiques. Ces outils de la démocratie n'existent pas pour eux mêmes et subissent l'influence de leur environnement.

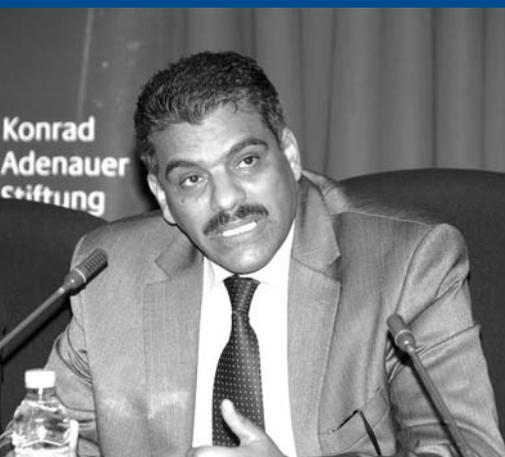
Pour que les partis politiques soient un vecteur de démocratie, il faut qu'ils baignent dans une culture démocratique, avec un substrat philosophique. Restreindre l'analyse aux structures en dehors de leur contexte ne peut que fourvoyer.

Le multipartisme est une vieille expérience dans le monde arabe, mais ce fut, sauf rares exceptions, un artifice et un jeu de façade. Il n'était pas synonyme de démocratie. Il n'était ancré ni dans une philosophie, ni dans une culture démocratique et devait coexister avec l'ordre colonial.

Les mouvements de libération étaient souvent des mouvements populaires, ou fronts qui ont tâché de s'ériger en partis uniques au lendemain des indépendances. L'accaparement de la scène publique par ces mouvements devenus partis, a secrété son antidote, des mouvements d'oppositions ou fronts qui s'identifiaient à une grande idée générale avec une forte charge émotionnelle.

PARTIS POLITIQUES, DEMOCRATIE ET OPPOSITION : LE NOUVEAU CADRE CONSTITUTIONNEL

Mohamed IDMINOU, professeur universitaire à la Faculté de droit de Salé, a rappelé les principales innovations consacrées par la nouvelle constitution



Mohamed HANINE, professeur universitaire, Faculté de droit Rabat-Agdal

Mohamed IDMINOU, professeur universitaire, Faculté de droit de Salé

Mohamed SASSI, professeur universitaire, Faculté de droit Rabat-Agdal



dont la concrétisation devrait contribuer à une gouvernance plus efficace et plus démocratique des partis politiques.

La Constitution confère en effet aux partis politiques la mission d'œuvrer à l'encadrement et à la formation politique des citoyennes et citoyens, à la promotion de leur participation à la vie nationale et à la gestion des affaires publiques. Ils concourent à l'expression de la volonté des électeurs et participent à l'exercice du pouvoir, sur la base du pluralisme et de l'alternance par les moyens démocratiques, dans le cadre des institutions constitutionnelles. L'organisation et le fonctionnement des partis politiques doivent être conformes aux principes démocratiques.

Les partis politiques et les organisations syndicales ne peuvent être suspendus ou dissous par les pouvoirs publics qu'en vertu d'une décision de justice. Pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle du pays, la loi fondamentale garantit à l'opposition parlementaire un statut lui conférant des droits à même de lui permettre de s'acquitter convenablement de ses missions afférentes au travail parlementaire et à la vie politique. Un certain nombre de droits lui sont désormais garantis : la liberté d'opinion, d'expression et de réunion, temps d'antenne au niveau des médias officiels, proportionnel à leur représentativité, bénéfice du financement public, conformément aux dispositions de la loi, participation effective à la procédure législative, notamment par l'inscription de propositions de lois à l'ordre du jour des deux Chambres du Parlement, participation effective au contrôle du travail gouvernemental, à travers notamment les motions de censure et l'interpellation du Gouvernement, ainsi que des questions

orales adressées au Gouvernement et dans le cadre des commissions d'enquête parlementaires.

L'opposition contribue également à la proposition et à l'élection des membres à élire à la Cour Constitutionnelle, préside la commission en charge de la législation à la Chambre des Représentants, exerce du pouvoir aux plans local, régional et national, à travers l'alternance démocratique, et dans le cadre des dispositions de la présente Constitution. Dans ce cadre, Mohamed HANINE, professeur universitaire, a relevé que la nouvelle constitution a renforcé la position des partis politiques, qui se trouvent, par conséquent, confrontés à des défis en rapport avec la démocratisation de la gestion de la chose publique, l'élimination des facteurs négatifs impactant leurs prestations, tant au niveau de la démocratie interne, de la balkanisation du paysage partisan, de la concurrence de la société civile, que du traitement des handicaps affectant leur rôle dans l'encadrement des citoyens.

Sur le plan constitutionnel, le rôle et la place des partis politiques et leur contribution à la démocratisation de la société sont ainsi consacrés. La concrétisation de ces consécutions passe cependant par une démocratisation interne des partis politiques.

LA NECESSAIRE DEMOCRATISATION INTERNE DES PARTIS POLITIQUES

Dans sa tentative d'élucider la relation entre les partis marocains et la question de la démocratie interne, le professeur Mohamed SASSI a rappelé quelques paradoxes.

- Des partis démocratiques dans leur gestion interne émettent des réserves sur les principes démocratiques



ques en citant l'exemple de la suppression de la « liberté de conscience » dans l'avant-projet de la constitution.

- Un grand nombre de scissions qui affectent les partis en raison de l'absence de démocratie interne, entraînent la naissance de nouveaux partis dont la gestion interne souvent ne respecte même pas le niveau de démocratie atteint par le parti-mère.
- Le plus grand progrès organisationnel de démocratisation de nos partis attendu depuis de longues années a été réalisé sur ordre de la loi. Cela revient à dire, selon le professeur Sassi, que l'organe conservateur de l'Etat prend l'initiative par le biais du Ministère de l'Intérieur, le but étant de mettre en œuvre un projet de loi sur les partis dont l'application a conduit à la réalisation de la plus grande avancée dans le domaine de la démocratisation interne des partis.

Les limites de cette loi sont multiples selon le professeur Sassi mais il n'en demeure pas moins qu'elle a érigé plusieurs revendications des militants de base en règles de loi.

Le professeur Sassi prend l'année 2006 comme repère et s'appuie sur les conclusions contenues dans un article qu'il a publié en 2000 sur la question de la démocratie interne au sein de l'Union Socialiste des Forces Populaires. A l'époque, il y avait presque unanimité que ce parti occupait une place centrale dans le paysage partisan marocain non seulement en raison de sa riche histoire, de son impact certain, du dynamisme qu'il opère sur nombre d'organisations de masses et du haut niveau de ses cadres, mais aussi parce qu'il représentait, sur le plan électoral, le premier parti et parce qu'il dirigeait le gouvernement dit de « l'alternance ».

Au cours de cette période, le premier secrétaire Abderrahman El Youssoufi avait considéré que la démocratie était un fardeau et que le succès de l'expérience de l'alternance dépendait de la réduction de la démocratie interne. La vie Usfpeiste lors de cette phase consistait, au mieux, en une série de mandats explicites ou implicites : les choses se déroulaient alors comme si la base du parti avait délégué au Comité central et que le Comité central avait délégué au Bureau politique qui, à son tour, avait délégué au premier secrétaire, le pouvoir de décision.

Il convient d'attirer l'attention ici sur le fait que le déficit démocratique dans la vie partisane interne au Maroc – notamment dans la vie de l'Union Socialiste des Forces Populaires – n'a pas toujours été imposée par les dirigeants, mais a parfois été consenti par les bases. Le leader visionnaire, gardien des secrets, compétent et expérimenté, mérite par moments de se réserver le droit de décider car, vu la confiance dont il jouit, il ne peut agir contre les intérêts du parti.

Le professeur Sassi mentionne quelques aspects de déviance des règles démocratiques internes dans certains partis plus particulièrement :

- Le manque de respect envers la règle de la souveraineté du Congrès National, à travers la prise de décisions stratégiques dans la vie du parti, sans se référer au Congrès national : Douze années se sont écoulées, par exemple, entre le cinquième Congrès (1989) et le sixième (2001) de l'USFP.
- La prédominance de l'organe exécutif : des négociations sont menées avec des partis « administratifs », sans l'approbation des comités centraux des partis. A



*Les professeurs
Habib EDDAQQAQ
Bouabid CHALAT
Mohamed SASSI*

cela vient s'ajouter le cumul de plusieurs fonctions par les premiers secrétaires. Les Bureaux politiques s'octroient le droit de décider directement de la liste des candidats du parti, aux élections législatives sans informer les comités centraux.

- La minimisation du rôle de l'organe décisionnel : Les premiers secrétaires menacent les membres de cet organe de démissionner si jamais il y a opposition à leurs points de vue. La proportion de femmes au sein de cet organe est souvent restée marginale.
- L'atteinte à la liberté d'opinion et de l'initiative : Le discours de dirigeants de certains partis qualifiait les membres partisans opposés à leur opinion de destructeurs et d'alliés des ennemis du parti et comme semeurs de chaos au sein du parti. Des règles ont ainsi pu être imposées à certains secteurs du parti (surtout à la jeunesse) leur interdisant l'organisation d'activités publiques sans autorisation du bureau politique.
- L'entrave à l'alternance des élites : 75% des membres du Bureau politique ont plus de soixante ans. (cas de l'USFP).
- La résolution des conflits organisationnels se fait par des mesures du « consensus » imposé d'en haut au lieu de recourir aux règles démocratiques.
- Les chevauchements entre les fonctions publiques et les fonctions partisans. Citant le cas de l'USFP, le professeur Sassi note que le premier secrétaire a justifié le fait qu'il a accepté sa nomination en tant que premier ministre sans le consentement du parti en déclarant que l'article 24 de la constitution de 1996 relatif à la nomination royale du premier ministre, n'exige pas que ce dernier consulte le Comité Central de son parti avant d'accepter ! Si telle est la situation de l'Union Socialiste qu'en

est-il alors des autres partis, s'est alors interrogé Sassi.

Au Maroc, après l'indépendance, nous étions dira le professeur Mohamed Sassi face à deux modèles partisans :

- Le modèle des partis de notables proches du pouvoir et qui ne représentent en fait que son ombre. Ils constituent des rassemblements défendant des intérêts individuels. L'adhésion n'est pas assujettie à des procédures claires avec des engagements précis. Les membres ne sont pas unis par une forte cohésion et les « Congrès » sont généralement « ouverts » et ressemblent à des rassemblements folkloriques, où le débat approfondi fait défaut.

Le modèle des partis de militants dotés d'une grande autonomie. L'adoption des documents y est précédé d'un véritable travail de réflexion. La plupart de ces partis appartiennent à la ligne de la gauche. Malgré leur rôle militant, leur lutte et leurs sacrifices, la démocratie interne pour ces partis a été affectée par l'impact négatif d'au moins trois facteurs, à savoir :

- L'importation du modèle très centralisé qui a marqué l'expérience des partis communistes à travers le monde.
- L'influence traditionnaliste des zawayas fondées sur l'obédience aux cheikhs.
- Les effets de la répression (les années de plomb). Celle-ci a transformé un certain nombre de dirigeants en héros historiques que nombre de militants, notamment les novices, ne daignent ni critiquer, ni en réduire les pouvoirs au nom de la démocratie de crainte qu'une telle tentative soit lue comme un acte d'ingratitude ou un service rendu aux ennemis du parti.



Le Parti de l'Istiqlal, note Sassi, a représenté un modèle intermédiaire entre ces deux modèles, puisqu'il a une vie organisationnelle, bénéficie d'une certaine autonomie, préserve la régularité des réunions de ses organes décisionnels et exécutifs, connaît un véritable débat. Il n'en demeure pas moins que le parti connaît une coexistence « amicale » entre une culture militante démocratique et une culture traditionnelle parrainée par des notables qui recourent dans plusieurs cas à des moyens organisationnels et politiques archaïques.

Après 2006, tous les partis marocains étaient tenus de respecter un ensemble de règles démocratiques prévues par la loi sur les partis, et plus particulièrement :

- L'obligation de tenir le Congrès national dans un délai ne dépassant pas cinq ans.
- L'adoption de mécanismes de transparence financière.
- L'adoption d'un quota pour les femmes et les jeunes dans les organes du parti.
- Le respect des règles démocratiques dans le choix des candidats du parti aux élections générales.
- La création d'une commission d'arbitrage et d'une autre commission de contrôle financier.

La loi organique de 2011 sur les partis a prévu d'autres mécanismes en vue d'ancrer la démocratie interne. Aujourd'hui, nous constatons la présence de plusieurs candidats à la présidence des partis et l'ouverture des perspectives de se porter candidat aux diverses responsabilités. Le champ du recours au vote secret s'est aussi élargi et la représentativité régionale a parfois été adoptée dans la composition des organes décisionnels nationaux.

Alors que l'Union Socialiste des Forces Populaires a récemment accompli quelques progrès en termes de règles régissant ses congrès Nationaux, la démocratie interne du P.J.D reste en tête grâce surtout au respect de la régularité de la réunion des organes, au taux de la représentativité des femmes au sein du parti et, plus particulièrement, grâce à la minutie des règles de choix des candidats du parti aux responsabilités gouvernementales.

En plus du processus organisationnel des partis traditionnels communément connus sous l'appellation de « grands partis », on peut citer l'expérience unique du Parti Socialiste Unifié qui a choisi, avant la loi 2006 sur les partis politiques, d'incarner le premier parti marocain permettant la présence officielle des courants dans ses rangs et le droit de ces courants de présenter leurs plateformes au congrès. Il est aussi le deuxième parti marocain au sein duquel le secrétaire général « historique » s'est abstenu de renouveler sa candidature. En 2012, il est devenu le premier parti à élire une femme à la tête du parti dans le cadre de l'alternance démocratique interne. Il n'en demeure pas moins que ce parti, même s'il représente un laboratoire des nouvelles idées, n'est pas parvenu à réaliser un développement considérable sur le plan de sa base organisationnelle et de son poids électoral.

Sur la base de ce qui précède, doit-on considérer que le problème de la démocratie interne au sein de nos partis a été résolu et que la « transition démocratique » a été entièrement réalisée dans les communautés internes de ces partis ?

Il y a assurément un progrès dans le degré de démocratie et la bonne gouvernance adoptée dans la

gestion des partis marocains. Cependant, ce progrès se heurte à de nombreux problèmes. Une grande partie de dirigeants agit comme si les règles de gestion prévues par la loi lui étaient imposées sans qu'elles ne reflètent un réel besoin. C'est dans cet esprit que ces règles se voient contournées ou vidées de leur contenu à la première occasion qui se présente. La condition d'établir des quotas pour impliquer les femmes et les jeunes dans les élections générales s'est parfois transformée en moyen d'élire les membres de familles des dirigeants et a permis d'ouvrir la voie à un héritage de fait des fonctions partisanes et électorales !

Par ailleurs, la façon dont se sont déroulées les participations gouvernementales et électorales ont entraîné une transformation au niveau des infrastructures humaines des vrais partis, lesquels furent abandonnés par certains membres et rejoints par d'autres qui ne cherchent pas à défendre leur droit à la participation lorsqu'il s'agit d'établir des plans et des programmes partisans mais qui, en revanche, s'engagent avec beaucoup d'enthousiasme dans des batailles pour la candidature aux élections générales ou l'occupation de fonctions gouvernementales au nom du parti.

En conclusion, le professeur Sassi a tenu à souligner deux données essentielles :

En premier lieu, la plupart des partis politiques marocains continuent de subir des confits de « légalité ». Toute occasion organisationnelle culmine sur des actes de protestation de la part des contestataires qui considèrent que la légalité a été bafouée.

En second lieu, au moment même où les partis politiques marocains ont progressé dans l'adoption des règles démocratiques internes, leur crédibilité politique a enregistré un recul global.



**Konrad
Adenauer
Stiftung**



Publié par

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Bureau Maroc

Texte / Auteur

Farid EL BACHA

Rédaction / Conception

Mina BOUAABID
Farid EL BACHA

Photographe

Hassan KAMAL

© Tous droits réservés

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Rabat 2012

Imprimerie

Canaprint - Rabat

www.kas.de/marokko